

Paris, le 22 avril 2014

## Ce printemps c'est décidé, j'accueille la biodiversité !

*L'Assemblée Nationale a récemment adopté la loi Labbé<sup>1</sup>. Signataire de l'accord cadre du plan Ecophyto 2018<sup>2</sup>, Noé Conservation invite dès ce printemps tous les jardiniers de France à adopter progressivement 10 gestes simples pour accueillir la biodiversité et privilégier les méthodes alternatives aux pesticides. Chaque semaine jusqu'au 30 juin, Noé donne rendez-vous aux jardiniers pour découvrir un nouveau geste.*

Ce printemps, sautez le pas et jardinez plus nature grâce à la Charte que Noé vous propose ! Adoptez 10 gestes simples au fil des saisons selon vos envies et faites de votre jardin un Jardin de Noé plein de vie !

Flâneries dans le transat, apéros ensoleillés sur la terrasse, pieds nus dans l'herbe qui chatouille, pique-niques à l'ombre des feuillages, cache-cache avec les enfants : le temps des plaisirs simples est arrivé ! On profite du jardin en prenant soin de soi !



<sup>1</sup> La loi Labbé vise à interdire l'emploi des pesticides chez les particuliers d'ici 2022. Elle a été adoptée le 23 janvier 2014 par l'Assemblée Nationale.

<sup>2</sup> Le plan Ecophyto 2018 vise à réduire l'usage des pesticides de moitié si possible d'ici 2018. Noé est signataire de ce plan

Mais dans cette pièce à vivre que vous adorez, prenez-vous aussi soin de la nature ? Observez-vous des papillons qui virevoltent de fleurs en fleurs ? Des coccinelles qui se baladent sur les orties et se régalent de pucerons ? Des oiseaux qui se font la cour de branche en branche et construisent leur nid de brindilles ? Un hérisson pointe-t-il son nez au crépuscule pour grignoter quelques escargots ? Saviez-vous que votre jardin pourrait vous conter mille et une histoires de la sorte ? Et les enfants en raffolent ! Alors si vous l'écoutez ?

Comme Sylvie, jardinière du réseau Jardins de Noé, mettez par exemple une prairie fleurie en place pour favoriser les pollinisateurs sauvages !

*« Les premières années, nous passions la tondeuse sur nos prairies pour "faire propre" ; mais nous avons observé la présence d'une ou deux orchidées sauvages. Au départ nous pensions juste les préserver en évitant de les tondre. Après quelques années nous nous sommes rendus compte que ce n'était plus possible de toutes les contourner lors de la tonte, tant elles s'étaient multipliées. Aujourd'hui, la flore diversifiée de nos prairies attire de plus en plus d'insectes, de papillons et de petits animaux de toutes sortes. Quel plaisir en été de flâner au milieu de toute cette nature préservée et de voir voler et butiner tout ce petit monde ! ».*

## Faites de votre jardin, un jardin de Noé en toute simplicité !

Grand ou petit, en ville ou à la campagne, votre coin de verdure peut accueillir la biodiversité. Conviez-la et partagez votre expérience en rejoignant gratuitement le réseau des jardiniers de Noé !

[www.jardinsdenoe.org](http://www.jardinsdenoe.org)



### Contact

Charlotte Seibert, Chargée de programme « Jardins de Noé »  
[contact@jardinsdenoe.org](mailto:contact@jardinsdenoe.org)

### À propos de Noé Conservation :

Noé Conservation est une association loi 1901, à but non lucratif, reconnue d'intérêt général, de sauvegarde de la biodiversité. L'ambition de Noé : reconnecter l'Homme à la Nature, source de tant de bienfaits au quotidien et ainsi réinventer un monde durable et vivant. Depuis sa création en 2001 par Arnaud Greth, son Président, l'association met en place des programmes de conservation d'espèces menacées et de leurs milieux naturels. Noé développe également des actions d'éducation à l'environnement et de sensibilisation à la biodiversité afin d'encourager le changement des comportements.

L'engagement de Noé pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) a officiellement été reconnu par le Ministère de l'Écologie le 30 janvier 2014. Cette reconnaissance s'inscrit dans le cadre de sa mission de protection de la biodiversité urbaine notamment à travers le programme « Jardins de Noé ».



### En partenariat avec :



\* Action pilotée par le ministère chargé du développement durable, avec l'appui de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecohyto 2018.